Étudier dans un établissement étranger

L'élargissement des références linguistiques et culturelles des élèves passe par la possibilité d'étudier à l'étranger. La mobilité d'élèves dans des établissements étrangers pour des séjours de longue ou de moyenne durée est organisée au travers de plusieurs dispositifs :

Les programmes franco-allemands

I. Le programme Voltaire

Ce programme franco-allemand, basé sur une réciprocité entre établissements, finance le séjour d'études, pour six mois, des élèves de **seconde** en Allemagne. Il a pour objectif :

- de permettre à l'élève d'acquérir une maîtrise approfondie de la langue et de la culture allemandes ;
- de constituer un réseau de jeunes qui auront eu un contact étroit avec le pays voisin et développé des réflexes de pensée et d'action dans un contexte européen.

Ce dispositif fonctionne sur la base d'un tandem élève français / élève allemand qui effectuent un échange **successif** (les deux élèves séjournent ensemble dans l'un des deux pays, puis dans l'autre).

Accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte, les élèves doivent être motivés et prêts à s'adapter à un environnement différent. Ils reçoivent, outre un forfait voyage, une bourse de 250 euros financée par l' Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

Le programme et les conditions de candidature font l'objet d'une publication au BO n°31 du 1er septembre 2005.

Les candidatures sont à adresser au DARIC (Délégué académiques aux relations internationales et à la coopération) de votre académie.

II. Le programme Brigitte Sauzay

Les échanges individuels de moyenne durée sont une variante, plus légère, du programme Voltaire. Le programme franco-allemand Brigitte Sauzay concerne les élèves de la quatrième à la première. Il leur permet de faire un séjour en Allemagne de 2 mois. Il n'y a pas, comme pour le programme Voltaire, de bourse, mais les frais de voyage sont remboursés par l' Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

III. Autres programmes

D'autres programmes, inspirés, **au plan régional**, des programmes franco-allemands, ont été mis en place. Il s'agit :

- du Programme Robert Schumann, organisé par l'académie de Nancy-Metz, en partenariat avec les régions frontalières (Sarre, Rhénanie Palatinat et Luxembourg, Communauté française de Belgique) pour des élèves de 4ème et de 3ème ;

- du projet Interreg III Trischola, organisé par l'académie de Strasbourg ;

- du projet Romain Rolland, organisé par l'académie de Dijon.

Les bourses Zellidja

Créée en 1947, la Fondation nationale des bourses Zellidja, reconnue d'utilité publique en 1963, fut administrée par l'académie française avec le concours du ministère de l'éducation jusqu'à sa dissolution en 1974.

L'association des lauréats Zellidja a décidé en 1979 de prendre le relais. La contribution de divers mécènes a rendu possible le voyage de 50 à 100 boursiers par an. Depuis le 17 juin 2004, la Fondation des bourses Zellidja est placée sous l'égide de la Fondation de France. Les bourses Zellidja peuvent s'élever jusqu'à 1000 euros ; elles s'adressent à des jeunes de 16 à 20 ans qui souhaitent effectuer seuls un voyage d'études en France ou dans un pays de leur choix, pour une durée minimale d'un mois.

Les bourses dans les lycées français de l'étranger

Des bourses dans les lycées français à l'étranger sont chaque année octroyées à des élèves de première et terminale obtenant d'excellents résultats et issus de familles aux ressources limitées. Elles leur permettent de passer un an dans un lycée français de Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid ou Barcelone.

Les modalités d'octroi de ces bourses sont précisées dans le BOEN.

LE PROGRAMME VOLTAIRE
Qu'est ce que le programme Voltaire?

Ce programme d'échange s'adresse à des élèves **de seconde** en France et des élèves de "**10. Klasse**" en Allemagne (pour les Länder qui font passer l'Abitur en 12 ans, il s'agit d'élèves de 9. Klasse). L'échange fonctionne sur le principe de la réciprocité. Les organisateurs du programme se chargent de trouver une famille partenaire aux participants. Les élèves français séjournent dans leur famille d'accueil allemande pendant 6 mois, de mars à août 2007 et accueillent leur correspondant allemand en France pour les 6 mois suivants, de septembre 2007 à février 2008. Les élèves Voltaire sont scolarisés dans l'établissement de leur partenaire. L'objectif du programme Voltaire est d'approfondir les connaissances linguistiques et culturelles que les jeunes ont de l'Allemagne, premier partenaire économique et politique de la France. D'autre part, la participation à ce programme d'échange de longue durée permet l'acquisition de compétences importantes telles que l'autonomie, le sens des responsabilités, l'ouverture d'esprit, la tolérance...

Comment déposer un dossier de candidature ?

Le dossier de candidature, qui sera remis en quatre exemplaires au chef d'établissement, comportera :

- la fiche de candidature du Bulletin Officiel de l'Education Nationale, campagne 2006/2007, dûment renseignée. Cette fiche de candidature est à télécharger sur le site www.education.gouv.fr/bo à l'automne 2006. La date de parution du Bulletin Officiel pour la prochaine campagne est prévue pour septembre 2006 ;
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente ;
- un relevé de notes du trimestre en cours ;
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement ;
- un courrier de **2 pages minimum rédigé en allemand**, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se **présentera de façon personnelle et détaillée**, puis **exposera les motivations** qui le poussent à partir en Allemagne pendant 6 mois et à accueillir un jeune allemand. Le candidat devra joindre 5 photos (de sa famille, de son lieu de résidence, de son lycée, de ses activités préférées, etc.) ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie. Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4. Ce courrier et ces documents jouent un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, qui est déterminant

pour la réussite de l'échange, s'agissant d'une expérience d'une année entière ;
- l'accord parental ou du représentant légal (dernière page de la fiche de candidature) ;
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat.

Le chef d'établissement joindra à ce dossier :
un avis **circonstancié**, rédigé en étroite collaboration avec le professeur d'allemand et l'équipe pédagogique. Il aura mené précédemment un entretien avec le candidat et ses parents, au cours duquel la place de la mobilité dans le cursus scolaire de l'élève sera évoquée. Il lui appartiendra également d'apprécier la motivation du candidat et de sa famille ainsi que sa maturité et ses capacités d'adaptation. Il attirera l'attention de l'élève et de sa famille sur ces éléments, garants du succès de l'échange, en mettant également l'accent sur l'importance de la phase d'accueil du correspondant allemand comme deuxième volet de l'échange.

Le chef d'établissement transmettra le dossier de candidature au rectorat d'académie avant **fin novembre 2006**.

Le dossier doit impérativement être déposé avant le départ de l'élève.
Une fois les candidatures retenues, le suivi administratif des dossiers est assuré par le " Bureau Voltaire " à l'adresse suivante :

Amélia Lance
Centrale Voltaire à la Stiftung Genshagen *
Im Schloss
D- 14 974 Genshagen
Tel1 (appel depuis la France): 01 40 78 18 78
Tel2 (Allemagne): 0049-3378-80 59 27
Fax: 0049-3378-87 00 13
e-mail: voltaire@stiftung-genshagen.de

* Institut de Berlin Brandebourg pour la coopération franco-allemande en Europe

Le financement du programme Voltaire
Le financement du programme est assuré par l'OFAJ. Depuis sa création, le programme Voltaire a également bénéficié du soutien de nombreuses entreprises, fondations, personnalités qui soutiennent les objectifs du programme.
ABB
AlcatelFrance
Alcan International Network
Alfried-Krupp-von-Bohlen-und Halbach-Stiftung
Asko-Europa-Stiftung
BASF France
BMW France
Bosch France
Busch-Jäger-Elektronik
Citroën Deutschland
Deutsche Bahn
Deutsche Bank
Deutsche Post
Deutsche Telekom
EADS Deutschland
Fondation Entente Franco-Allemande
Heinz-Schwarzkopf-Stiftung
Henkel KGaA
L'Oréal Deutschland
Petitjean GmbH
Peugeot Deutschland

Robert-Bosch-Stiftung
Vinci Deutschland
Vivendi Deutschland

Rectorats d'Académie
Rectorat de l´Académie de Versailles
DACES6 - Relations Internationales
Madame Chabbal
3, bld de Lesseps
78000 Versailles cedex
Tél : 01 30 83 44 16
Fax : 01 30 83 50 77
E-mail : chantal.chabbal@ac-versailles.fr

PROGRAMME BRIGITTE SAUZAY
Informations pratiques
Depuis 1989, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient, en étroite coopération avec les Rectorats et les autorités scolaires allemandes, un programme d'échanges individuels de moyenne durée entre la France et l'Allemagne.
Tous les élèves de la 4e à la Première ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand peuvent ainsi se rendre en Allemagne et bénéficier du programme « Brigitte Sauzay ».
Déroulement de l'échange
Le jeune Français séjourne en Allemagne - en règle générale pendant **trois mois**. Le choix de la période est laissé à l'initiative des équipes éducatives partenaires. L'élève assiste aux cours dans l'établissement partenaire au moins pendant six semaines. Il est hébergé, à titre gracieux, dans une famille allemande ayant un enfant du même âge.
A son tour, le jeune Allemand séjourne en France. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille (il y a réciprocité et non simultanéité).
Constitution du dossier
L'élève intéressé contacte le chef d'établissement ou le professeur responsable pour trouver un élève allemand désireux de participer à l'échange. Ce dernier sera recherché en priorité dans l'établissement partenaire, sinon par l'intermédiaire du Rectorat. Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décident ensemble de la participation à l'échange ainsi que du choix du partenaire.
Les textes officiels concernant les dispositions pédagogiques, juridiques et administratives du programme (cf. le B.O.E.N. n° 33 de 1989) ainsi que les formulaires nécessaires à la constitution d'un dossier sont fournis par les Rectorats d'Académie.
C'est le chef d'établissement qui, ensuite, transmet le dossier au Rectorat et à l'instance scolaire allemande compétente.
Subvention OFAJ
Une subvention forfaitaire pour frais de voyage peut être accordée par l'OFAJ. Le formulaire de demande de subvention est remis par le Rectorat avec les formulaires précédemment cités. Le chef d'établissement complète le dossier et le transmet à l'OFAJ avant l'échange, par l'intermédiaire du Rectorat.

BULLETIN OFFICIEL
ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS
Programme Voltaire - campagne 2007
NOR : MENC0602152N RLR : 557-0 NOTE DE SERVICE N°2006-142 DU 29-8-2006
MEN DREIC DGESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ;

aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales
et à la coopération ; aux chefs d'établissement

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a donné suite à une initiative de la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne, approuvée lors du Sommet franco-allemand de Potsdam en 1998, de proposer à des jeunes lycéens, français et allemands, un séjour long dans le pays partenaire intitulé Programme Voltaire.
Les objectifs principaux du programme, qui s'inscrit dans la ligne du rapprochement des sociétés des deux pays lancé avec la signature du Traité de l'Élysée le 22 janvier 1963, sont, d'une part, de permettre la présence de lycéens du pays voisin dans des classes françaises et allemandes, et, d'autre part, de constituer un réseau de jeunes qui auront eu un contact étroit avec le pays voisin et acquis une expérience de pensée et d'action dans un contexte européen.
L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2006-2007 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, comme précédemment, les établissements d'enseignement secondaire et s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à une orientation vers les classes de première des séries L, ES et S et qui étudient l'allemand en LV1 ou LV2 et ont un niveau satisfaisant dans cette langue.
L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début du mois de mars au mois d'août 2007. Les participants allemands séjourneront en France du début du mois de septembre 2007 au mois de février 2008. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.
L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du Programme Voltaire.
Pour la campagne 2007, l'OFAJ prendra en charge 600 bourses accordées à 300 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays partenaire, etc.). Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature, qui sera remis en quatre exemplaires au chef d'établissement, comportera :
- la fiche de candidature dûment renseignée ;
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente ;
- un relevé de notes du trimestre en cours ;
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement ;
- un courrier de **2 pages minimum rédigé en allemand,** destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat **se présentera de façon personnelle et détaillée,** puis **exposera les motivations** qui le poussent à partir en Allemagne pendant 6 mois et à accueillir un jeune Allemand. Le candidat devra joindre 5 photos (de sa famille, de son lieu de résidence, de son lycée, de ses activités préférées, etc.) ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie. Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4. Ce courrier et ces documents jouent un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, qui est déterminant pour la réussite de l'échange, s'agissant d'une expérience d'une année entière ;
- l'accord parental ou du représentant légal (dernière page de la fiche de candidature) ;
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat.

Le chef d'établissement joindra à ce dossier :
- un avis **circonstancié,** rédigé en étroite collaboration avec le professeur d'allemand et l'équipe pédagogique. Il aura mené précédemment un entretien avec le candidat et ses parents, au cours duquel la place de la mobilité dans le cursus scolaire de l'élève sera évoquée. Il lui appartiendra également d'apprécier la motivation du candidat et de sa famille ainsi que sa maturité et ses capacités d'adaptation. Il attirera l'attention de l'élève et de sa famille sur ces éléments, garants du succès de l'échange, en mettant également l'accent sur l'importance de la phase d'accueil du correspondant allemand comme deuxième volet de l'échange.

Transmission des dossiers de candidature

Impérativement pour le 24 novembre 2006, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué

académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ auprès du recteur.
Le DARIC et l'IA-IPR établiront en commun une liste des candidatures classées par ordre de priorité. Les dossiers et cette liste seront adressés à la centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme : Stiftung Genshagen, centrale Voltaire, Im Schloss, D-14974 Genshagen.
La date limite de réception des candidatures par la centrale Voltaire est fixée **impérativement au 8 décembre 2006.**
La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2007. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2007.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Patrick GÉRARD

FICHE DE CANDIDATURE AU PROGRAMME VOLTAIRE 2007

Ces annexes sont au format PDF
candidature_voltaire.pdf - 4 pages, 34 Ko

Si vous n'avez pas ACROBAT READER pour visualiser et imprimer ce fichier, téléchargez ce logiciel gratuit à cette adresse http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep2.html